

A RETENIR CETTE SEMAINE

Oïdium : Peu d'évolution depuis le dernier bulletin. _____	p 2
Tordeuses : Quelques perforations observées. _____	p 2
Mildiou : Situation toujours bien maîtrisée. _____	p 3
Vigilance : Scarabée japonais, <i>Popilia japonica</i> . _____	p 4



STADES PHENOLOGIQUES



Les grappes sont maintenant bien compactes.

Du cochonnage (baies expulsées, ramollies) commence à être signalé dans quelques parcelles.

Les premières baies vérees pourraient être vues dès cette semaine, et le stade « début véraison » devrait être atteint au cours de la dernière décade de juillet.

Chardonnay, Pinot noir, Meunier : stade 33 « fermeture de la grappe ».

On constate toujours environ deux semaines d'avance par rapport à la moyenne décennale.

La situation phénologique est comparable à 2018 et 2020.

Fermeture de la grappe.



OIDIUM

1. Situation

La situation reste relativement calme.

Les symptômes continuent de progresser légèrement dans les parcelles déjà touchées les semaines précédentes, mais la fréquence de parcelles touchées reste stable depuis le dernier bulletin (7 % des parcelles du réseau BSV sont concernées par de l'oïdium sur grappes contre 5 % la semaine dernière).

En 2020 (année comparable au niveau phénologie et conditions climatiques), à stade phénologique équivalent, 26 % des parcelles du réseau étaient concernées par de l'oïdium sur grappes.

L'oïdium est un peu plus présent dans le Sézannais.

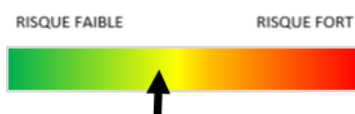


2. Analyse du risque

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné pour aérer la zone des grappes, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant) permettent de limiter la pression de l'oïdium.

La réceptivité des grappes à de nouvelles contaminations est maintenant proche de zéro, mais la maladie peut continuer à progresser sur les baies déjà contaminées.

Restez vigilant jusqu'au stade « fin fermeture de la grappe », notamment dans les parcelles présentant des symptômes sur feuilles et grappes.



LE GROUPE OIDIUM / VIGNE / AZA-NAPHTHALENES (AZN) EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.



TORDEUSES DE LA GRAPPE

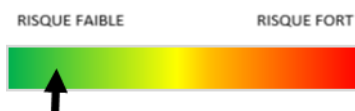
1. Situation

Le vol a débuté il y a trois semaines. La surveillance de l'activité des papillons se poursuit sur les différents réseaux. Quelques perforations ont été signalées (Epernay) en parcelles non confusées, mais elles restent très rares.

2. Analyse du risque

Hors parcelles en confusion sexuelle, le risque G2 reste potentiellement présent.

Les conditions météo de la semaine à venir devraient être peu favorables à l'activité des papillons, en raison des fortes chaleurs annoncées.





1. Situation

La situation reste toujours très calme au vignoble.

Quelques nouveaux symptômes ont été signalés sur feuilles depuis le dernier bulletin. Ils sont issus des pluies du 30 juin et concernent essentiellement le tiers supérieur du feuillage.

Les grappes sont indemnes.

Sur le réseau BSV, le pourcentage de parcelles concernées par du mildiou sur feuilles reste stable, à 8 %.

Il n'y a plus aucun cycle d'incubation en cours actuellement.

L'année dernière, à stade phénologique équivalent, 99 % des parcelles étaient concernées par du mildiou sur feuilles, et 82 % par du mildiou sur grappes.

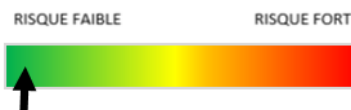


2. Analyse du risque

En raison du temps sec qui se prolonge, et de la phénologie déjà avancée de la vigne, le risque mildiou reste très faible.

En cas de pluies, les symptômes se limiteront maintenant aux jeunes feuilles. Un rognage permettra de limiter leur présence.

La protection des parcelles peut être suspendue. Faites un dernier contrôle de l'état sanitaire du feuillage début véraison. En cas de dégradation, il sera important de prendre en compte le risque mildiou une dernière fois, pour accompagner au mieux la fin de saison et assurer un feuillage principal fonctionnel le plus longtemps possible pour une bonne mise en réserve.



LES GROUPES MILDIOU / VIGNE /

STROBILURINES ET AUTRES

TRIAZOLOPYRIMIDINES

CARBOXAMIDES (CAA)

CYANOACETAMIDEOXIMES

PHENYLAMIDES (PA)

BENZAMIDES

AZOLE SULFONAMIDES

SONT EXPOSÉS À UN RISQUE DE RÉSISTANCE.



VIGILANCE Scarabée japonais

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un organisme nuisible classé parmi les **organismes de quarantaine prioritaires** par la réglementation européenne sur la santé des végétaux (règlement (UE) 2019/1702) car sa présence peut représenter une menace économique, environnementale ou sociale importante pour le territoire de l'Union européenne.

Il n'a **pas encore été détecté en France** mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.

L'insecte est qualifié d'**auto-stoppeur** car il se déplace sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains, ...). Les larves peuvent quant à elles être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.

Ce scarabée est également **très polyphage**, c'est-à-dire qu'il se nourrit de très nombreuses plantes hôtes : maïs, soja, vigne, rosiers, fraisiers, arbres feuillus, ... Les larves font quant à elles beaucoup de dégâts sur les surfaces herbagères (prairies de graminées, gazons, golf, ...).

L'insecte peut être confondu avec d'autres coléoptères présents en France, notamment avec le hanneton des jardins ou hanneton horticole. Toutefois, il est facilement reconnaissable par la **présence de touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen**. Sa taille va de **8 à 10mm**.



Popillia japonica (POPIJA) - <https://gd.eppo.int>

Dégâts de *Popillia japonica* sur feuilles de vigne.

Pour en savoir plus :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/scarabee-japonais-popillia-japonica-a2634.html>

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Champagne Charles Collin – Champagne Chassenay d'Arce – Champagne Veuve Cliquot Ponsardin – Champagne Vranken Pommery – Comité Champagne – Compas – CSGV – GDV Aube – GDV Marne – GEDV Aisne – Chambre d'Agriculture de la Marne – Magister – Novagrain – Ets Ritard – Stahl – Terroirs et Vignerons de Champagne – Union Aubeoise – Union Champagne – Viti-Concept – Vinelyss.

Rédaction et animation : Alexandra BONOMEELLI – Comité Champagne – 03.26.51.50.62 – alexandra.bonomelli@civc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Flavie PETITDEMANGE flavie.petitdemange@grandest.chambagri.fr